

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
Paix – Travail – Patrie  
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
**CABINET DU MINISTRE**

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
Peace – Work – Fatherland  
MINISTRY OF EMPLOYMENT  
AND VOCATIONAL TRAINING  
**MINISTER'S CABINET**

CONFERENCE DES MINISTRES DU POLE QUALITE INTER-PAYS (PQIP) SUR LE DEVELOPPEMENT DES  
COMPETENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES (DCTP) DE L'ASSOCIATION POUR LE  
DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION EN AFRIQUE (ADEA)  
**KIGALI – RWANDA DU 02 - 09 OCTOBRE 2015**

**THEME CENTRAL :**

# **Encourager l'investissement des pays dans l'acquisition des competences des formateurs et entrepreneurs.**

**RAPPORT PAYS**

*Version du 9 juillet 2015*

RAPPORT DU CAMEROUN  
 REALISE PAR Philippe NGATHE KOM  
 Conseiller Technique N° 1 du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
 Expert PQIP/DCTP

Juillet 2015

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ACEFA	Programme d'amélioration de la compétitivité des exploitants familiaux agropastoraux
AFD	Agence Française de Développement
AFOP	Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches
APC	Approche par compétences
BTS	Brevet de technicien supérieur
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CASANET	Cameroonian skills abroad network
CCIMA	Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CED	Cameroun Entreprise Développement
CEMAC	Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale
CETIC	Collège d'enseignement technique industriel et commercial
CFM	Centre de Formation aux Métiers
CFM	Centre de formation aux métiers
CFPS	Centre de formation professionnelle sectoriel
DCTP	Développement des compétences techniques et professionnelles
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
DSSEF	Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation
EDCF	Economic development cooperation funds
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
ENI	Ecole normale d'instituteurs (enseignement général – ENIEG, technique – ENIET)
FNE	Fonds national de l'emploi
GDF	Gaz de France
GICAM	Groupement Inter patronal du Cameroun
IECD	Institut européen de coopération et de développement
INS	Institut national des statistiques
LET	Lycée d'enseignement technique
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPIA	Ministère de l'élevage, des pêches et de l'industrie animale

MINESEC	Ministère des enseignements secondaires
MINESUP	Ministère de l'enseignement supérieur
MINJEC	Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique
MINPMEESA	Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat
MINPROFF	Ministère de la promotion de la femme et de la famille
PIAASI	Programme d'appui aux acteurs du secteur informel
PQIP	Pôle qualité Inter Pays
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
SAR/SM	Section Artisanale Rurale et Section Ménagère
VAE	Validation des acquis de l'expérience

# BREVE PRESENTATION DU CAMEROUN

---

## 1. Quelques chiffres

Superficie :	475 442 km <sup>2</sup>
Population (1999) :	15 500 000 env.
Taux de croissance démographique :	2,6%/an
Population urbaine :	47,2%
Taux d'alphabétisation :	60,8%

## 2. Géographie

Des milieux physiques d'une variété extraordinaire. Cette diversité est d'abord due au relief. La disposition générale de ce dernier est originale. Les plaines forment deux ensembles localisés, l'un à la pointe Nord du pays, au bord du Lac Tchad, l'autre à l'extrémité Sud-Ouest, au bord de l'océan. Un arc de hautes terres, fait de montagnes et de plateaux, prend la relève des plaines côtières et s'étire en direction du Nord-Est, surplombant dans son creux le vaste plateau sud-camerounais. On peut distinguer au Cameroun quatre ensembles de relief :

- Plaines et montagnes isolées du Nord
- L'Arc des hautes terres du Centre et de l'Ouest
- Le Plateau Sud-Camerounais
- Les Plaines côtières.

## 3. Climat

Tropical Humide dans le Sud et sec dans le Nord ; avec en moyenne 25°C au Sud et 32°C au Nord. Dans les zones de montagnes à l'ouest, la température varie selon l'altitude et devient plus fraîche.

## 4. Capitales

Administrative : Yaoundé

Economique : Douala

## 5. Autres grandes villes

Nkongsamba, Maroua, Garoua, Bafoussam, Bamenda.

## 6. Langues

Anglais, Français : langues officielles ; 240 autres langues locales, correspondant à 240 ethnies.

## 7. Religions

État laïque - deux principales religions, le christianisme et l'Islam. Il est à noter qu'une bonne frange de la population reste animiste.

## 8. Horaires de travail

De Lundi à Vendredi, entre 7h 30 mn et 15h 30 mn.

## 9. Monnaie : FCFA.

## BREVE DESCRIPTION DU SYSTEME EFTP/DCTP

---

Le système d'éducation et de formation au Cameroun est régi par plusieurs départements ministériels, notamment le Ministère des Enseignements Secondaire (MINESEC) qui a sous sa tutelle les Lycées et Collèges d'enseignement général et technique, les Ecoles Normales d'Instituteurs d'Enseignement Général et d'Enseignement Technique (ENIET, ENIEG), le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) qui est chargé des Ecoles Normales Supérieur (ENS) et de l'Enseignement Technique (ENSET), des Facultés, des Instituts d'enseignement supérieur préparant aux BTS, Licences, DUT, etc.

La formation professionnelle est du ressort du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, quoique organisée par plusieurs autres départements ministériels (Poste, Agriculture, Forces armées, Jeunesse, etc.). Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière, d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

Comme l'ensemble du secteur éducatif, la formation professionnelle fait face à un ensemble de problèmes dont la plupart trouvent leur source dans la sévère crise économique et sociale qui a secoué le pays à partir du milieu des années 80. De plus, la formation professionnelle est restée pendant longtemps de type traditionnel, mécanique et confiné essentiellement aux métiers de l'artisanat et des prestations habituelles de service (mécanique, maçonnerie, couture, menuiserie, etc.). Avant qu'elle n'apparaisse comme un atout pour l'insertion professionnelle, elle fut pendant longtemps considérée comme instrument d'insertion sociale pour des personnes vulnérables et marginalisées.

D'après le RESEN 2013, les effectifs d'élèves de second cycle secondaire général sont passés de 231 000 en 2000 à 380 000 en 2010, ce qui correspond à un rythme annuel d'accroissement de l'ordre de 5 %. La croissance des effectifs de l'enseignement secondaire technique est également notable ; mais, à l'inverse de ce qui est observé dans le général, c'est le second cycle qui présente l'évolution la plus rapide (taux d'accroissement annuel moyen de 10 % au second cycle contre 7,5 % au premier).

Avec environ 2,5 % des effectifs, l'enseignement professionnel représente une faible proportion des effectifs scolarisés dans le secondaire. Toutefois, il faut considérer le fait que ces statistiques ne prennent en compte que les formations professionnelles formelles gérées par le MINEFOP. Or, d'une part d'autres ministères interviennent, sachant, d'autre part, qu'un volet important de la formation professionnelle se fait de manière informelle au sein des entreprises.

Ainsi, selon le rapport de l'INS (EESI, 2010), on peut relever que près d'une personne sur quatre aurait déjà suivi une formation professionnelle, ce chiffre atteignant 4 personnes sur 10 en milieu urbain (et presque 1 sur 2 dans les grandes métropoles, Yaoundé et Douala) ; en revanche, il n'est que de 2 sur 10 en milieu rural (et jusqu'à 1 sur 20 dans la région de l'Extrême-Nord. La formation professionnelle n'est donc pas aussi marginale que les chiffres officiels le laissent entendre si on intègre sa composante informelle.

Au niveau national, les personnes non scolarisées représentent 22,1% de la population scolarisable. Celles ayant suivi le cycle primaire comptent pour 30,3%. Quant aux personnes ayant suivi un enseignement du secondaire, elles représentent 39,3% dont 31,8% pour l'enseignement secondaire général et 7,5% pour l'enseignement secondaire technique et professionnel. Très peu d'entre elles ont atteint le niveau d'instruction du supérieur (8,2%). (Voir tableau 1 ci-dessous).

	Urbain			Rural			Cameroun		
	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
<b>Niveau d'instruction</b>									
Non scolarisé	5,3	9,5	7,4	23,3	41,7	33,1	15,4	28,4	22,1
Primaire	21,4	23,8	22,6	38,2	34,2	36	30,8	29,9	30,3
Secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle	21,5	27,0	24,3	19,6	14,7	17,0	20,4	19,8	20,1
Secondaire général 2 <sup>nd</sup> cycle	19,7	17,9	18,8	8,9	4,4	6,5	13,6	10,0	11,7
Secondaire technique 1 <sup>er</sup> cycle	7,2	5,5	6,4	4,4	2,3	3,3	5,6	3,7	4,6
Secondaire technique 2 <sup>nd</sup> cycle	6,3	4,1	5,2	1,6	0,9	1,3	3,7	2,3	2,9
Supérieur	18,5	12,2	15,3	4,1	1,7	2,8	10,4	6,1	8,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Nombre moyen d'années d'études	9,9	9,1	9,5	7,3	6,6	7	8,6	7,9	8,3

Tableau 1 : Répartition (%) par sexe et milieu de résidence de la population de 15 ans ou plus selon le niveau d'instruction.

Lorsqu'on met en regard le flux annuel des sortants du système de l'éducation et de la formation et le nombre d'emplois créés correspondant aux niveaux de ces sortants, on observe une disjonction importante comme le montre le tableau suivant :

Niveau de sortie du système éducatif			Accès à l'emploi			
Niveaux éducatifs	Nombre	%	Activité	Emploi	Nombre	%
Supérieur complet	16 782	3,6		Cadres supérieurs	13 444	2,9
Supérieur incomplet	50 723	11,0		Cadres moyens	14 156	3,1
Secondaire 2 complet	29 425	6,4		Employés qualifiés	23 505	5,1
Secondaire 2 incomplet	78 467	17,0		Employés non qualifiés	36 496	7,9
Secondaire 1 complet	55 389	12,0		Informel non agricole	119 001	25,8
Secondaire 1 incomplet	96 930	21,0		Informel agricole	115 047	24,9
Primaire complet	46 157	10,0	Chômeurs		6 445	1,4
Primaire incomplet	87 699	19,0	Inactifs		133 479	28,9
Ensemble	461 573	100	Ensemble		461 573	100

Tableau 2 : RESEN, Cameroun 2013

A la lecture de ce tableau, dans la partie basse du système de l'éducation et de la formation, on compte environ 19 % de la cohorte qui est entrée dans la vie active sans un niveau primaire complet, donc avec peu de chances de s'insérer efficacement dans un emploi, même parmi les moins qualifiés. Dans la partie haute, l'écart va dans le même sens : chaque année, on a compté 67 000 sortants pour 27 500 emplois créés.

Au niveau secondaire, on observe encore le même phénomène : 99 000 sortants chaque année ayant terminé le cycle complet pour 23 500 emplois qualifiés correspondants, contre plus de 119 000 emplois dans le secteur informel agricole. Cet écart en termes de flux annuels amplifie le niveau du stock de sortants des promotions antérieures qui n'ont pas pu trouver un emploi correspondant en principe à leur qualification. Il en résulte un déclassement progressif des sortants des différents niveaux d'études car les emplois qu'ils occupent peuvent être souvent d'un niveau inférieur à celui qui correspond à la fois à leur formation et à leurs attentes.

L'examen de l'adéquation entre formation et emploi montre en effet une dégradation importante pour les sortants du supérieur et de la fin du secondaire :

% de formés	2001	2010
du supérieur ayant un emploi de cadre.	45%	43%
du second cycle secondaire ayant un emploi qualifié	32%	21%

Tableau 3 : Evolution des déséquilibres quantitatifs entre formation et emploi en une dizaine d'années pour la population active 15 – 59 ans. (RESEN, Cameroun 2013)

La dégradation rapide observée pour les sortants du second cycle du secondaire découle du déclassement progressif des formés de l'enseignement supérieur : en 2001, seulement 8% des emplois qualifiés étaient occupés par des sortants du supérieur ; en 2011, cette proportion est montée à près de 20%.

Les jeunes sont le groupe dont la situation sur le marché de l'emploi est la plus préoccupante. Leur insertion en particulier demeure très difficile. Le niveau et la qualité de leur qualification ne leur permettent pas d'accéder facilement à des emplois stables et rémunérateurs. Les obstacles qu'ils rencontrent pour s'auto employer se résument à un problème de disponibilité des facteurs de production : (i) le manque de garanties pour accéder au crédit constitue le principal frein aux activités entrepreneuriales des jeunes ; (ii) dans le secteur rural, ils font face à des difficultés d'accès aux terres.

Bien que l'on ne dispose pas de statistiques sur la situation des personnes jeunes handicapées. Il convient d'observer que les discriminations de toutes sortes ne favorisent pas leur intégration dans la société et plus particulièrement dans le monde du travail.

S'agissant des jeunes issus des populations marginales, ils sont victimes de leur mode vie dont les cultures sont différentes de ceux de la société dominante, subissent toutes sortes de discriminations et de stigmatisation. La situation des pygmées, Bororo et Kirdi des monts Mandara dans l'emploi serait peu enviable au regard de leur lamentable situation socio-économique.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il serait intéressant de noter que la professionnalisation repose sur deux grands axes. Les formations spécialisées d'une part pour des domaines d'activités bien définis et, d'autre part, la transformation des universités pour donner une dimension professionnelle à toutes les filières (ou partie importante de celles-ci). C'est bien le dernier cas qui intéresse la plus grande portion de l'offre de formation actuelle, au regard des effectifs dans les formations classiques.

#### Autres types de dispositifs de formation

La formation par la voie de l'apprentissage quoiqu'importante, reste peu prise en compte dans le système de formation professionnelle. Une enquête menée en 2011 a montré que la plupart des actifs (66,9%) du secteur informel apprennent ou ont appris un métier tout seul ou par la pratique. Une frange non moins importante (24,4%) a été formée dans les petites entreprises et seulement 5,3% d'actifs occupés ont appris un métier dans un établissement d'EFTP.

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle entend d'ailleurs organisé en 2015 un forum national sur l'apprentissage, à l'effet d'une part de faire un état des lieux, proposer un plan consensuel de financement, proposer des éléments de rédaction d'un cadre juridique et d'autre part diffuser les conclusions et les recommandations dudit forum.

## Dispositifs de formation/insertion

Pour ce qui est de l'insertion, le Gouvernement a créé le Fonds National de l'Emploi (FNE) dès 1990. Il est sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. C'est un organe d'exécution, chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi. Ses missions sont d'accroître les possibilités d'emploi, d'appuyer la création de micro - entreprises, de concevoir, de financer et de suivre les programmes de formation formelle sur le tas, de diffuser les informations pour les chercheurs d'emploi, de favoriser l'insertion des jeunes diplômés et la réinsertion des sans emploi. Le FNE offre un ensemble d'appui aux chercheurs d'emploi et une panoplie de services gratuits aux entreprises afin d'améliorer leurs ressources humaines et financières.

Aussi, le Gouvernement a mis en place depuis 2005, le Programme Intégré d'Appui au Acteurs du Secteur Informel (PIASSI). C'est une unité composée d'une cellule nationale de coordination et de dix secrétariats techniques repartis dans les dix Régions du Cameroun. Il a pour mission : (i) la sensibilisation des acteurs du secteur informel en vue de leur regroupement en corps de métiers pour un renforcement de leur productivité, (ii) la conception des programmes de formation adaptés aux besoins des acteurs et des maîtres artisans pour un renforcement de leurs capacités techniques, managériales et entrepreneuriales, (iii) l'appui à la promotion de l'auto emploi par le financement des micros projets viables, rentables et stables. Le PIASSI a créé près de 8 000 emplois indépendants depuis 2005 et bénéficie chaque année d'un budget de l'ordre de 1,5 milliards FCFA.

## Centres d'incubation.

Le Cameroun dispose d'un Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (MINPMEESA) chargé des PME, bref de la promotion et de l'encadrement des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat. Entre autres, il constitue, en liaison avec les organisations professionnelles, d'une banque de données et de projets à l'intention des investisseurs dans les secteurs des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat, de la promotion des produits des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat en liaison avec les organisations professionnelles concernées, de l'étude de toute mesure visant à favoriser l'information et la formation des acteurs du secteur informel. Par exemple, pour l'atteinte des objectifs assignés au MINPMEESA il a été mis en place des programmes qui visent l'amélioration de la compétitivité des PME, le renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire des PME, l'accompagnement des PME Camerounaises à la sous-traitance et la réhabilitation du tissu d'entreprises existantes. Une des stratégies choisies pour atteindre l'objectif du programme qui vise à promouvoir l'initiative privée et améliorer le climat des affaires en faveur des PME au Cameroun, il ya eu la mise en place du Programme d'Appui au développement du Secteur Privé du Cameroun (PADSP-CAM) par l'assistance du Centre de Développement des Entreprises (CDE) de l'Union Européenne dont l'objectif est la mise en place de sept (07) clusters dans les filières bois, horticulture et autres et la promotion de l'esprit d'entreprise à travers la mise en place d'une pépinière nationale publique pilote dans la ville d'Edéa sans oublier l'organisation des Journées Nationales de la PME.

La pépinière d'entreprises est donc un des maillons du futur technopôle, un cadre d'accueil et d'hébergement pour les entreprises nouvellement créées. Les porteurs de projets de création d'entreprises pourront y trouver un accompagnement et un suivi pendant les phases de création et de démarrage des entreprises. Des locaux ainsi que les services logistiques seront mis à la disposition des entreprises hébergées dans la pépinière d'entreprises d'Edéa pendant une durée déterminée.

Une telle initiative a pour objectif la lutte contre le chômage, et l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2035 comme le souhaite le Chef de l'Etat. La mégastructure d'Edéa contribuera également à relever la compétitivité des entreprises camerounaises, une grande épine pour ces dernières.

La pépinière d'entreprises de référence d'Edéa jouera un rôle important dans la construction du futur technopôle qui va prendre corps dans la même ville d'ici quelques années.

## POLITIQUES ET PRATIQUES EN COURS DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DES FORMATEURS

---

L'analyse du secteur de l'EFTP au Cameroun met en évidence de nombreuses insuffisances qualitatives, quantitatives et organisationnelles qui mettent ce secteur en inadéquation notoire avec les besoins réels de l'économie. Lorsqu'il s'agit du sous secteur de la formation professionnelle, cette contrainte centrale réduit sa capacité à assurer la régulation des flux, et à contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Parmi les principales causes identifiées on relève l'insuffisance qualitative et quantitative des formateurs avec également l'exiguïté de l'offre de la formation professionnelle, la faiblesse opérationnelle du dispositif d'ingénierie et de formation professionnelle, le faible taux d'insertion en emploi qui dégrade davantage l'attrait de la formation professionnelle, notamment.

Il est donc impérieux pour le gouvernement de mener des actions concrètes intégrées au fonctionnement des établissements susceptibles de faciliter l'employabilité ultérieure des sortants. Ces actions concernent d'abord au sens large la qualité/pertinence des formations proposées, ce qui induit une part importante à la qualification des formateurs appelés à mettre en œuvre les différents contenus de formation.

Au Cameroun, deux départements ministériels ont sous leur tutelle des écoles de formation des enseignants / formateurs. Il s'agit de :

- a) le Ministère des Enseignements Secondaire appelé à s'occuper des Ecoles Normales d'Instituteurs (de l'Enseignement Technique – ENIET et de l'enseignement général – ENIEG). Il compte 10 ENIET publiques réparties sur l'ensemble du territoire national. Les filières de formation sont entre autres : bureautique, comptabilité, maintenance industrielle, maçonnerie, couture flou, électricité. Le Cameroun compte également treize (13) ENIET privées.

L'entrée dans ces ENIET se fait par un concours ouvert aux titulaires du CAP (formation en 3 ans), du Probatoire de l'enseignement technique (formation en 2 ans), du Baccalauréat/Brevet de technicien (formation en 1 an). Le diplôme de sortie est le Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteur de l'Enseignement Technique (CAPIET). Chaque année, entre 30 et 40 diplômes sont délivrés par spécialité. Depuis plus de dix ans, des promoteurs peuvent être autorisés à mettre en place des ENIEG/ENIET privés.

- b) le Ministère de l'Enseignement Supérieur en charge des Ecoles Normales Supérieure (de l'enseignement technique – ENSET et de l'enseignement général – ENS). Toutes ses structures sont publiques et les sortants sont directement intégrés dans la fonction publique. Le MINESUP dispose de trois ENSET à Douala, Bambili et Kumba. Par exemple à l'ENSET de Douala les spécialités de formation sont : Banque et micro finance, Comptabilité-finance-audit, Génie civil, Génie mécanique et productique, Gestion des projets informatiques, Gestion des ressources humaines, Gestion technico-commerciale, Industrie textile et de l'habillement, Maintenance après-vente automobile, Métiers bois, Réseau et télécommunication.

L'accès à l'ENSET se fait par concours :

- (i) les titulaires d'un Baccalauréat technique entrent en première année et se forment en trois ans pour obtenir le Diplôme de Professeur des Lycées d'Enseignement Technique 1. Ceux des admis du tiers supérieur sont directement admis en quatrième année ;
- (ii) les titulaires d'un BTS entrent en troisième année et se forment en un an pour obtenir le Diplôme de Professeur des Lycées d'Enseignement Technique 1. Ceux des admis du tiers supérieur sont directement admis en quatrième année ;
- (iii) les titulaires d'une Licence entrent en quatrième année et se forment en deux ans pour obtenir le Diplôme de Professeur des Lycées d'Enseignement Technique 2.

L'enseignement supérieur camerounais a connu une croissance très importante au cours des dix dernières années. Encore peu développé en 1991 avec 29 000 étudiants, en 2001 il scolarise déjà environ 70 000 étudiants. En 2011, ce sont 207,887 étudiants qui y étaient inscrits, soit presque un triplement de ses effectifs sur une période de dix ans, représentant un accroissement moyen de 12 % par an, avec un pic à 20% entre 2008 et 2009, soit l'accueil de presque 40 000 étudiants supplémentaires entre ces deux rentrées universitaires.

Parmi ces étudiants, on note un nombre de plus en croissant d'enseignants/formateurs, environs 21 000 en 2010 dans les ENS et ENSET.

Années	2006		2007	2008	2009	2010	
	Nombres	%	Nombres	Nombres	Nombres	Nombres	%
<b>Formation des enseignants</b>	7 871	7,3 %	8 249	9 532	17 552	21 136	11,1 %
Sciences de l'éducation	924	0,9 %	1 117	1 385	1 957	2 357	1,2 %
Arts, Lettres et Sciences Humaines	19 009	17,6 %	20 706	24 171	28 635	34 483	18,2 %
Sciences Juridiques	26 215	24,3 %	27 329	30 412	33 314	40 117	21,1 %
Sciences Economiques et de Gestion	27 390	25,3 %	29 054	32 986	36 044	43 405	22,9 %
Sciences	20 980	19,4 %	22 374	25 187	31 428	37 846	19,9 %
Ingénierie	4 390	4,1 %	5 344	5 393	6 372	7 674	4,0 %
<i>Sciences de l'Ingénieur (hors IUT)</i>	487	0,5 %	635	741	1 374	1 655	0,9 %
<i>Agroalimentaire (hors IUT)</i>	315	0,3 %	355	398	556	670	0,4 %
<i>IUT (Bac +2)</i>	2 981	2,8 %	3 716	3 617	3 822	4 602	2,4 %
<i>Agriculture (hors IUT)</i>	607	0,6 %	638	637	620	747	0,4 %
Sciences vétérinaire (hors IUT)	0	0,0 %	0	38	133	160	0,1 %
Santé	1 303	1,2 %	1 537	1 768	2 162	2 556	1,3 %
<b>Total général</b>	<b>108 082</b>	<b>100 %</b>	<b>115 710</b>	<b>130 872</b>	<b>157 997</b>	<b>189 734</b>	<b>100 %</b>

Tableau 4 : Effectifs de l'enseignement supérieur public par types et grandes disciplines

(Source : Annuaire statistique 2009 de l'enseignement supérieur ; NB : la distribution de 2010 est estimée.)

Quelque soit le Ministère, il est toujours fait appel à des enseignants/formateurs venant du secteur privé. Ils sont appelés des « vacataires » ou « maîtres des parents » suivant le cas. En formation professionnelle, cette expertise prend de plus en plus de l'ampleur afin de pouvoir d'une part renforcer le partenariat public-privé et d'autre part permettre aux apprenants de bénéficier des compétences de professionnels.

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle qui a entrepris la réforme du système de formation et d'orientation professionnelle depuis 2007 a mis en place des structures nouvelles, notamment des Centres de Formation aux Métiers (CFM) devant offrir des formations non agricoles en milieu rural et des Centres de Formation Professionnelle Sectoriels (CFPS) et des Centres de Formation Professionnelle d'Excellence (CFPE).

Pour ce qui est des CFM, les études montrent qu'ils vont offrir des formations dans des domaines nouveaux et pour lesquels, les Ecoles de formation des formateurs en place n'offrent pas encore des formations, notamment en réparation des machines agricoles, la conservation et la transformation des productions agricoles, la gestion des énergies renouvelables. Tout ceci montre que l'on aura besoin de formateurs privés pour l'animation des formations. Il en est de même pour les futurs CFPS où les conclusions des études de faisabilité disent clairement que les formateurs venant du secteur privé devront être les plus nombreux (au moins 75%).

Pour ce qui est des CFPE, 75 formateurs constitués de Professeurs de collèges et de Lycées d'enseignement technique et des Instituteurs d'enseignement technique ont été retenus. Ils ont pris une part active au projet notamment à :

- (i) l'élaboration des référentiels de formation à travers les analyses de situation de travail en milieu professionnel, la formulation des objectifs, la définition des chronogrammes de formation,
- (ii) l'élaboration des manuels d'apprentissage afin qu'ils soient congruents avec les compétences exigés dans les référentiels de formation,
- (iii) l'installation des différents équipements et matériels didactiques,
- (iv) une formation à la didactique de spécialité.

Ces actions auxquelles ils ont pris part au Cameroun se poursuivent actuellement en République de Corée par des formations spécifiques sur le montage des cours théoriques et pratiques, le fonctionnement des équipements et matériels didactiques, l'utilisation de l'outil informatique, etc.

Parmi les structures à mettre en place dans le cadre de la réforme engagée au MINEFOP figure en bonne place l'Institut National de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes (INFFDP). Ce premier institut sera basé à Yaoundé.

Il s'agit d'une structure à vocation transversale et qui sera au service de tous les Ministères qui œuvrent dans la formation professionnelle. Elle aidera à l'élaboration des référentiels de formation et leur implantation dans les différentes structures de formation publiques et privées.

L'INFFDP sera, d'ici à 2018, mise en place dans le cadre de la dynamique de la mise à niveau de la formation professionnelle, c'est-à-dire en mettant la formation professionnelle au service de l'économie. C'est l'INFFDP qui devra élaborer tous les programmes de formation dont les structures de formation ont besoin. Il va comprendre des ingénieurs de formation assurant l'élaboration des programmes de formation selon la démarche de l'approche par compétences et la formation pédagogique et fonctionnelle des acteurs de la formation, des psychologues et des personnels de soutien.

L'INFFDP sera appelé à travailler étroitement avec l'Inspection Générale des Formations et la Direction de la Formation et de l'Orientation Professionnelles du MINEFOP, notamment dans la définition des méthodologies relatives aux différents domaines de l'ingénierie de formation, la production d'outils et moyens pédagogiques et didactiques nécessaires à la bonne application des programmes de formation, promouvoir la recherche appliquée à l'ingénierie et à l'innovation pédagogique dans le domaine de la formation; et assister les établissements de formation professionnelle dans l'implantation des approches et des modes nouveaux d'organisation pédagogique.

L'INFFDP va coûter environ 3,6 milliards FCFA et bénéficie de l'appui technique de la coopération coréenne à travers la KOICA (Agence coréenne de coopération internationale) de Yaoundé. Le projet prévoit entre autres : un Centre de ressources documentaires, des salles de conférence, un Réseau

informatique et internet, des laboratoires de réalisation de documents vidéos, un Laboratoire multimédia.

### Niveaux de compétence

Le MINEFOP définit l'INFFDP comme une importante structure dans la mise en œuvre de la formation professionnelle au Cameroun. Dans cette structure on entend mettre en œuvre trois types de formation : la formation technique, la formation pédagogique et la formation fonctionnelle.

Pour la formation technique, il s'agira du perfectionnement des formateurs afin qu'ils répondent aux exigences de l'industrie. Pour la formation pédagogique, l'INFFDP va offrir des formations initiales à tous les nouveaux recrues mais seulement sur certains aspects, la grande majorité des formateurs recrutés ayant un niveau appréciable de compétence dans leur métier respectifs. La formation continue sera offerte à tous les formateurs en exercice. La formation fonctionnelle quant à elle permettra de donner la possibilité d'une meilleure articulation entre les différents acteurs de la formation.

L'INFFDP va utiliser les plateaux techniques de trois Centres de Formation Professionnelle d'Excellence de Douala (11 métiers), Limbe (8 métiers) et Sangmélina (6 métiers).

Lorsqu'on considère le statut des enseignants/formateurs, à savoir :

- i) les fonctionnaires,
- ii) les contractuels,
- iii) les maîtres de parents et
- iv) les enseignants/formateur du privé.

Les résultats montrent d'une part qu'il n'y a pas de différences significatives entre l'efficacité pédagogique moyenne des fonctionnaires et des contractuels, et d'autre part, que les maîtres des parents et les enseignants du privé sont, toutes choses égales par ailleurs, assez clairement plus performants.

Un argument couramment suggéré pour en rendre compte souligne que les maîtres des parents, comme les enseignants du privé, sont d'une certaine manière « encadrés » dans leurs activités quotidiennes. Les premiers par les parents qui les rémunèrent, et les seconds par leur chef d'établissement qui a besoin que son établissement offre une bonne qualité de service pour assurer sa clientèle; cette pression (présence effective, activité pédagogique) est évidemment moins forte pour les enseignants rémunérés par l'Etat.

## POLITIQUES ET PRATIQUES EN COURS DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DES ENTREPRENEURS

---

L'implication des entreprises dans la formation professionnelle est de plus en plus visible au Cameroun à travers leur implication dans l'élaboration des référentiels de formation, la formation en alternance, l'apprentissage et le financement de la formation professionnelle.

D'après le DSCE, au vue de l'immense potentiel dont dispose l'artisanat<sup>1</sup>, le Gouvernement entend le revaloriser dans toutes ses composantes, pour en faire un espace véritablement attractif générateur d'emplois, de revenus et de croissance. Quatre (04) volets comportant chacun, une série d'actions programmées à court, à moyen et à long termes sont envisagés à savoir : (i) l'appui à l'organisation et à la structuration du secteur, (ii) le renforcement des capacités des artisans, (iii) l'intégration de l'entreprise artisanale dans son environnement économique, (iv) l'amélioration du système de commercialisation.

C'est dans le volet « renforcement des capacités des artisans » qu'il est prévu celui des entrepreneurs et des maîtres d'apprentissage. Jusqu'à date seules quelques actions éparses permettaient ces activités de renforcement des capacités (Programme AFOP MINADER/MINEPIA, GIPA, etc.). Le futur forum sur l'apprentissage et la mise en place des futurs Centres Professionnels d'Apprentissage permettront de prendre en considération les besoins des maîtres artisans et des entrepreneurs (PMI/PME). Ce volet sera également pris en compte dans le fonctionnement des CFM (proches des collectivités, donc des entreprises locales) et des CFPS dont une des fonctions est celle de Centre de ressources aux entreprises.

Le projet de Centres de formation Professionnelle Sectoriels (CFPS) pour les métiers des secteurs de la Maintenance industrielle, du Transport/Logistique et de l'Agro-industrie est mis en œuvre au MINEFOP dans le cadre du deuxième C2D. Il vise la mise en place d'une offre de formation d'ouvriers qualifiés et techniciens via des filières initiales pour des jeunes ayant achevé le premier cycle du secondaire (BEPC CAP) et des modules de formation continue ouverts aux ouvriers et techniciens en activité. Les principaux partenaires du projet sont l'AFD, le GICAM et le MINEFOP. Le modèle de montage institutionnel et le modèle économiques de ces centres ont été pensés de façon novatrice car il est prévu qu'ils soient dotés à terme d'une autonomie financière et que les chefs d'établissement seront issus du secteur privé ainsi qu'un nombre important de formateurs. Le projet nécessite donc que les entreprises soient réellement impliquées tout au long du projet, plus particulière lors du montage des projets d'établissement des CFPS et la mise en place des modalités de gestion des centres.

C'est ainsi que l'on entend engager des actions concrètes de formation avant l'achèvement de la construction des centres prévue à l'horizon fin 2017, assurer la mobilisation de l'ensemble des partenaires (entreprises, GICAM, organismes de formation partenaires, ...) ainsi que la formation d'un Conseiller en Formation recruté au sein du GICAM, du Chargé des relations publiques et des partenariats recruté au sein de l'Unité de suivi et de coordination du Projet et des Commissions thématiques du GICAM aux différents concepts, méthodes et outils de l'approche par compétences.

En outre, au Cameroun, l'IECD est impliqué depuis de nombreuses années dans le développement en milieu urbain et rural, et a initié depuis 1998 le programme d'appui aux TPE (Très petites entreprises) qui vise à créer des centres de gestion et de services (CGS) non financiers à destination de TPE. Ce

---

<sup>1</sup> Le constat est avéré que l'économie camerounaise est dominée par les activités du secteur informel, comme en témoigne le niveau élevé du sous-emploi dont le taux culmine à 75,8%, alors qu'il emploie environ 90% de la population active. Le gouvernement se fixe comme objectif de résorber le secteur informel à l'horizon 2035. En 2019, le sous-emploi invisible pourrait être porté à 49%.

programme est mis en œuvre depuis 2006 par Cameroun Entreprise Développement (CED), à travers six (6) centres de formation agréés par le MINEFOP, répartis dans le pays (Yaoundé, Douala, Kribi, Garoua, etc.) Les CGS proposent : la formation de base en gestion, qui permet de renforcer les capacités en gestion des chefs d'entreprise, et les aider à développer leurs activités, l'abonnement au CGS qui permet d'accompagner ces entrepreneurs dans la durée, à travers des formations spécialisés, des soirées thématiques, l'accès à des ordinateurs et des séances de coaching mensuelles personnalisées. Chaque CGS forme entre 80 et 100 entrepreneurs. L'AFD a apporté un cofinancement pour le CGS de Yaoundé de près de 27 860 euros en 2012, de 25 000 en 2013 et 49 000 en 2014.

Le Programme Intégré d'Appui au Acteurs du Secteur Informel (PIAASI) a quant à lui développé des programmes de formation adaptés aux besoins des acteurs et des maîtres artisans pour un renforcement de leurs capacités techniques, managériales et entrepreneuriales.

## DEPENSES PUBLIQUES D'EDUCATION ET FORMATION

Le tableau ci-dessous compile l'évolution, entre les années 2008 et 2011, des dépenses publiques d'éducation-formation engagées (budgets exécutés) par les quatre ministères du secteur, par grand titre budgétaire ; les chiffres correspondants pour l'année 2002 sont également proposés à titre de référence. Notons que les chiffres budgétaires pour le MINEFOP sont sous-estimés en ce sens qu'un certain nombre de personnels de ce ministère sont encore comptabilisés dans d'autres ministères (le secondaire notamment), les transferts ayant pris beaucoup de retard à être actés.

Bien qu'il s'agisse de valeurs nominales, il ne fait pas de doute que les dépenses courantes ont été en forte augmentation en termes réels au cours des 4 dernières années. L'année 2011 marque une petite régression par rapport à l'année précédente, mais ce chiffre demande éventuellement à être vérifié. Cela dit, on peut noter des évolutions différenciées selon qu'il s'agit de dépenses de personnels ou de dépenses pour l'acquisition de biens et services pour assurer le fonctionnement courant des services. Alors que les premières sont en forte augmentation (du fait des nombreux recrutements qui ont été effectués), les secondes sont en régression, même en termes nominaux, suggérant une baisse plus intense en termes réels, sachant que ce mouvement apparaît spécialement fort au niveau des enseignements secondaires.

Le mouvement de restriction des dépenses de fonctionnement hors salaires est encore plus manifeste si l'on examine l'évolution de la part de ces dépenses au sein des dépenses courantes, avec un chiffre qui diminue de façon régulière pour passer de 23,5 % en 2008 à 16,6 % en 2011, une réduction très significative pour l'ensemble du secteur.

Milliards de Fcfa	2002	2008	2009	2010	2011
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>182,4</b>	<b>277,8</b>	<b>331,6</b>	<b>364,3</b>	<b>363,7*</b>
MINEDUB	69,0	87,9	105,9	132,6	133,0*
Personnels*		65,3	83,3	107,1	113,1*
Biens et services	9,1	18,1	18,0	18,4	17,7
Autres		4,5	4,6	7,2	2,2
MINESEC	88,7	147,2	179,7	176,3	166,5
Personnels		116,2	146,4	144,6	146,0
Biens et services	12,5	25,4	27,3	27,4	17,2
Autres		5,6	6,0	4,3	3,3
MINESUP**	24,7	39,8	42,8	52,2	50,9
Personnels		17,8	17,8	24,9	23,1
Biens et services	8,8	20,7	23,5	24,0	23,0
Autres		1,4	1,5	3,3	4,8
MINEFOP		2,9	3,2	3,1	11,2
Personnels		1,4	1,4	1,7	9,8
Biens et services		1,1	1,4	1,3	0,8
Autres		0,4	0,4	0,0	0,6
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>21,0</b>	<b>44,8</b>	<b>70,1</b>	<b>44,0</b>	<b>34,8</b>
MINEDUB		21,1	37,3	14,9	9,9
MINESEC		16,3	20,8	18,3	15,5
MINESUP		5,6	9,9	9,0	6,9
MINEFOP		1,8	2,2	1,8	2,5
<b>Total</b>	<b>203,4</b>	<b>322,6</b>	<b>401,7</b>	<b>408,3</b>	<b>398,5</b>
Dépenses de personnels		200,7	248,9	278,4	292,0
Dépenses pour les biens & services		65,5	70,4	71,5	69,8
% Biens & services	16,7 %	23,5 %	21,2 %	19,5 %	16,7 %
% MINEDUB	37,8 %	31,6 %	31,9 %	36,4 %	37,1 %
% MINESEC	48,6 %	53,0 %	54,2 %	48,4 %	45,8 %
% MINESUP	13,5 %	14,3 %	12,9 %	14,3 %	14,0 %

Tableau 5 : Evolution des dépenses publiques exécutées dans le secteur de l'éducation et de la formation.

NB : \*Le chiffre rapporté par le Minfi a été majoré de 4,8 milliards pour intégrer les recrutements de contractuels de l'année.  
\*\* Y compris les dépenses exécutées au niveau du Minfi